

## Regroupement du secteur philanthropique sur le projet de loi 56

Pour faire suite aux récentes présentations à Montréal et à Québec du Regroupement du secteur philanthropique sur le projet de loi 56, il nous fait plaisir de vous revenir avec les compléments d'informations suivants :

- Vous pouvez prendre connaissance en annexe de la présentation Power Point présentée aux participants ;
- Vous pouvez entendre la présentation et les échanges entre les participants et les panelistes sur le projet de loi et ses impacts en vous connectant au lien sur le site de l'AFESAQ <http://www.afesaq.qc.ca/>
- Nous serons entendus par le Commissaire au lobbying le jeudi 11 février, 13 :30 prochain et vous tiendrons informés des suites de notre audition. Suite aux auditions qu'il tiendra dans les prochains jours avec une vingtaine de représentants d'OBNL, le Commissaire préparera et soumettra son rapport et ses recommandations au gouvernement ce printemps. Par la suite, le gouvernement déterminera s'il ira de l'avant avec le projet de loi et si des modifications y seront apportées. S'il va de l'avant, il est prévu que des auditions pourront se tenir en commission parlementaire plus tard au printemps ou cet automne. Selon la teneur du projet de loi, nous pourrions bénéficier d'une dernière occasion de nous faire entendre avant son adoption.

### La position du Regroupement :

Nous saluons la préoccupation du Commissaire au lobbying quant à la transparence à exercer dans la gestion des organismes et dans leurs échanges pour influencer les décideurs et détenteurs de charges publics. Nous considérons cependant que les organismes de bienfaisance doivent déjà respecter nombre de mécanismes de reddition de compte qui assurent leur transparence. Au surplus, l'application mur à mur des dispositions du projet de loi 56 ajoutera des contraintes administratives majeures pour la grande majorité des organismes de bienfaisance et une démobilitation de leurs administrateurs.

C'est pourquoi nous souhaitons que les catégories d'OBNL qui y seraient soumis soient mieux limités et que les organismes de bienfaisance soient exclus d'emblée de l'application de la loi sur le lobbying.

**Comme le milieu des OBNL, le secteur philanthropique doit aussi se faire entendre et appuyer les démarches du regroupement. Voici comment nous vous proposons de nous appuyer :**

- 1- Transmettez votre lettre d'appui selon le modèle joint aux présentes au Commissaire au lobbying (adresse à la lettre) adaptée avec la date, votre logo, le nom et fonction du signataire
- 2- Envoyer la lettre au Commissaire à l'adresse indiquée par courriel et/ou par la poste, envoyer une copie numérisée par courriel au Regroupement à l'adresse suivante [info@bnppperformance.com](mailto:info@bnppperformance.com), de même qu'une copie à  
**Madame Rita Lc deSantis**  
Ministre responsable de l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, Courriel : [ministre.sridaiministre@mce.gouv.qc.ca](mailto:ministre.sridaiministre@mce.gouv.qc.ca) ou  
875, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 4Y8  
et copie à votre député (voir coordonnées de votre député au site suivant :  
<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html#listeDeputes>)
- 3- Vous pouvez également joindre une résolution en appui au Regroupement que pourrait approuver votre CA selon le modèle ci-joint.